

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale	PE-CF Part B
N° de produit	PC-CF B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange	Aucune connue. Réservé à un usage professionnel et industriel.
Utilisations déconseillées	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise	APN Performance Coatings 4400 A. Chomedey O H7R 6E9 Laval, QC Canada +1(450)-818-0626 https://purepoxy.com
Personne à contacter	Mickael Blais Roberge
Courriel	mblaisroberge@apnonweiler.com
Révision	2026-06-19
Version de la fiche de données de sécurité	1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24-Hour Emergency Telephone Number Canada (CANUTEC): (613) 996-6666

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé comme dangereux conformément au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1B; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
Repr. 1B; H360Df, Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion. (H302)
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité (H360Df)

Conseil(s) de prudence

Précautions générales

Sans objet.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)
Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Intervention

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. (P272)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362+P364)

Stockage

Sans objet.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-

4-nonylphénol, ramifié

alcool benzylique

2,2'-monodéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

2-(2-aminoéthylamino)éthanol; (AEEA) (AEEA)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Nom chimique	Nom commun/synonymes	Identifiants	% w/w	Classification	Note
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		N° CAS : 2855-13-2	25-40%	Acute Tox. 4, H302 (1030.0 mg/kg bw) Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 (C ≥ 0.001%) Eye Dam. 1, H318	
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-		N° CAS : 9046-10-0	15-25%	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	
4-nonylphénol, ramifié		N° CAS : 84852-15-3	15-25%	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Repr 2, H361fd Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[19]
alcool benzylique		N° CAS : 100-51-6	10-15%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332	
2,2'-monodéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine		N° CAS : 111-40-0	<1%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317	
2-(2-aminoéthylamino)éthanol;		N° CAS : 111-41-1	<1%	Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317	

(AEEA) (AEEA)				STOT SE 3, H335 (C ≥ 5%) Repr. 1B, H360Df	
---------------	--	--	--	--	--

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau.

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans

les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les peroxydes du produit doivent être testés avant distillation ou évaporation, et la formation de peroxyde doit être testée, ou bien le produit doit être jeté après 1 an.

La formation de peroxyde peut être présente n'importe où dans le récipient, y compris les côtés, le fond, l'extérieur et le bouchon fileté. Il se peut que la formation de peroxyde à des concentrations en ppm ne soit pas visuellement observable et elle doit être identifiée à l'aide de procédures de test appropriées. Si l'une des conditions suivantes existe, le matériau peut être explosivement instable et nécessitera une stabilisation avant utilisation:

1. Le matériau semble être dégradé et/ou contaminé.

2. Le matériau semble être décoloré.

3. Détérioration ou déformation du récipient de stockage.

4. Choc thermique (lumière du soleil).

5. L'âge du matériau dépasse la durée de stockage recommandée.

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 4.2

Observations:

1 = La substance peut être facilement absorbée par une peau intacte.

3 =La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 1 ppm

Observations:

Skin = Les substances contribuent de manière significative à l'exposition globale par voie cutanée.

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 1 ppm

Observations:

"Skin" = Risqué de pénétration percutanée.

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 4.2

Observations:

Pc = Une contribution potentiellement significative par la voie cutanée à l'exposition globale. La voie cutanée inclut les membranes muqueuses et les yeux.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 2

Observations:

Skin = Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Pas d'exigences particulières.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Pâte

Couleur

Jaune crémeux

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif (ppm)

Aucune information disponible

pH

Aucune information disponible

Densité (g/cm³)

1,12

Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet - ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°F)	Aucune information disponible.
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	>53
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble
n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)	Aucune information disponible
Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible
D'autres paramètres physiques et chimiques	Aucune information disponible.
Capacités oxydantes	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	UN3267	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C7 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN3267	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C7 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-A S-B Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN3267	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C7 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Listes canadiennes

LES

Aucun des composants n'est répertorié

Liste intérieure

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-
4-nonylphénol, ramifié
alcool benzylique
2,2'-monodiéthylamine;diéthylènetriamine diéthylènetriamine
2-(2-aminoéthylamino)éthanol; (AEEA) (AEEA)

15.4. Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H312, Nocif par contact cutané.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H332, Nocif par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H360Df, Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361fd, Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
COV = Composés Organiques Volatils
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs
DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Homologué par

Hermann Wentz

Révision

2026-06-19

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr